



## THIERRY BUSSY : « LA SAFER N'EST PAS LÀ POUR EMPÊCHER DES PROJETS MAIS POUR LES RENDRE POSSIBLE »

À la tête d'une exploitation de polyculture-élevage, Thierry Bussy est également maire de Maffrécourt, petite commune de la Marne, et vice-président de la Safer Grand Est. Devenu éleveur par passion, Thierry Bussy s'est installé dans les années 80. Rentré dans le syndicalisme « par hasard », à la FDSEA, il a intégré la Safer en 2011. Très rapidement, il est devenu président du comité technique de la Marne puis président de la Safer Champagne-Ardenne. « Le renouvellement des générations, la possibilité d'orienter le foncier et d'attribuer des terres à ceux qui n'y accèderaient pas, c'est pour cela que je me suis engagé à la Safer. Ce que l'on y fait, notamment dans les comités techniques, correspond à mes valeurs et à mon éthique » explique Thierry Bussy. Dans la Marne où les prix sont particulièrement élevés et où le marché est fermé, l'enjeu pour la Safer est de maîtriser du foncier. Grâce aux relations de confiance nouées avec les OPA, Thierry Bussy



**Thierry Bussy**  
Vice-Président de la Safer  
Grand Est

perçoit son mandat comme un moyen d'agir concrètement pour favoriser l'installation, notamment celle des jeunes hors cadre familial ; situation qu'il a lui-même connue et pendant laquelle la Safer lui a permis d'acquérir des terres. Dans la perspective de la nouvelle loi foncière qui devrait voir le jour en 2020, il indique : « Nous devons également être en mesure d'apporter des solutions de portage financier pour nos agriculteurs qui souffrent de revenus trop faibles. Cette loi, je l'espère, aura pour objectif de remettre de l'équité dans les opérations. » Statut de l'agriculteur, transferts des parts de société, risque de financiarisation de l'agriculture et de la viticulture, c'est tout un modèle qui est à protéger et à faire évoluer. « Les terres, les vignes, les forêts, sont notre bien commun. La Safer est un outil indispensable sur les territoires, qui œuvre pour l'intérêt général ».

## C'EST QUOI ?

### Une rétrocession

La rétrocession est la vente par la Safer, via un acte notarié, d'un bien agricole ou rural, acquis par voie amiable ou par préemption, à un candidat dont le projet a été sélectionné par le comité technique départemental. Ce choix est validé par les commissaires du gouvernement Agriculture et Finances.



## ACTUALITÉ

### Retour sur la matinale du foncier

Le 4 septembre dernier, la Safer Grand Est organisait la Matinale du Foncier, au cœur de la Foire de Châlons. Après un focus sur le prix des terres et le marché agricole & viticole des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, une table ronde a réuni :

- Martine Lizola, Conseillère régionale Grand Est, Présidente de la Commission Aménagement des Territoires et Co-Présidente du Comité de pilotage du SRADDET ;
- Béatrice Moreau, Présidente de la Chambre d'Agriculture Marne ;
- Maxime Toubart, Président du SGV ;
- Et Thierry Bussy, Vice-Président délégué de la Safer Grand Est.

Un rendez-vous d'information et d'échanges sur les enjeux fonciers de nos territoires et les stratégies à adopter, notamment dans la perspective de la nouvelle loi foncière, qui a séduit près de 80 participants et sera dupliqué sur toute la région Grand Est.

## PARTENARIAT

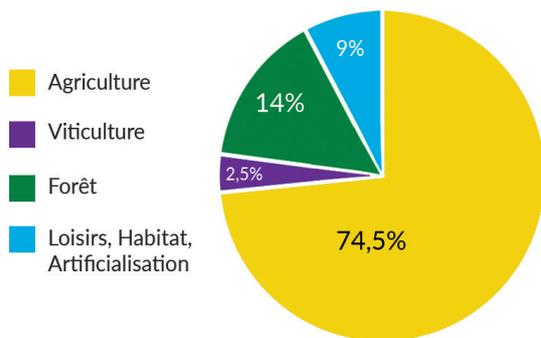


François ZIESAIRE, Président de Terres&Vignes (à droite sur la photo), et Marc MOSER, Président de la Safer Grand Est, marquent à nouveau leur engagement commun en faveur du territoire auboise et de l'Agriculture. Ils ont ainsi signé la convention de renouvellement de partenariat le 4 septembre dernier, sur le stand de Terres&Vignes installé sur la Foire de Châlons. La Safer Grand Est compte d'ailleurs parmi les membres fondateurs de l'association auboise.

# FOCUS SUR LA MARNE

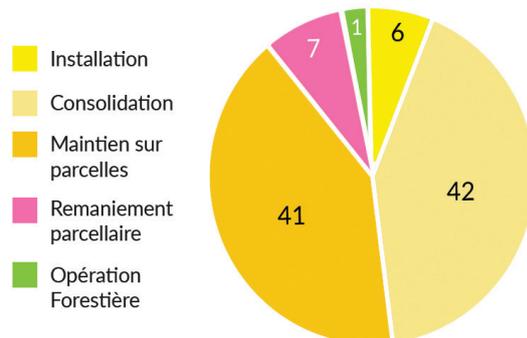
## Marché foncier 2018

5 207 ha = 2 195 projets de vente notifiés à la Safer



Olivier Quenardel, nouveau chef de service foncier de la Marne, Safer Grand Est

## Répartition des 97 projets aboutis en 2018



**Safer Grand Est :  
Activité 2018 dans la Marne**

**9** collaborateurs dans  
le service foncier 51

**92** acquisitions  
foncières en 2018 :

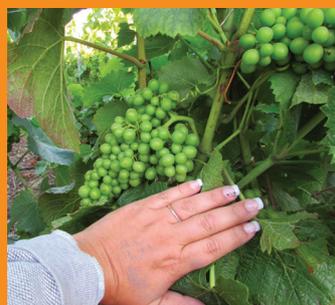
- Représentant **835** ha
- **488** projets étudiés
- **165** projets retenus

## Maintenir une exploitation familiale grâce au portage

Le portage est un outil qui permet de différer l'investissement sur le foncier et ainsi d'alléger l'endettement. Carine Beaufort en a bénéficié en 2018 et peut ainsi poursuivre l'exploitation familiale de vignes située à Ambonnay.

Situé au cœur du parc naturel régional de la Montagne de Reims, Ambonnay est une commune viticole. Près de 180 exploitants y cultivent pinot noir et chardonnay, destinés à la production de vins de champagne. En 2016, Carine Beaufort est confrontée au décès de son mari, qui exploitait sur la commune près de 3ha51 de vignes. Alors qu'elle prend la décision de poursuivre l'exploitation familiale, avec toutes les difficultés financières que cela implique, un des propriétaires met une parcelle de plus de 11a en vente. « Nous avions investi sur cette parcelle mais ni moi ni ma coopérative, pourtant très à l'écoute de ses adhérents, n'étions en mesure de la racheter » indique Carine Beaufort. La vigneronne se renseigne auprès de son notaire, démarche une maison de champagne, mais les solutions proposées ne sont pas satisfaisantes. « Par le bouche-à-oreille, j'ai été mise en contact avec la Safer qui m'a proposé une solution de portage. Cela m'a permis de me poser et de continuer à exploiter cette parcelle. » Olivier Baranski, alors chef du service foncier de la Marne de la Safer Grand Est explique : « Nous avons mis en place une convention d'occupation provisoire et précaire. Son mécanisme est simple. La Safer s'est portée acquéreur de la parcelle en 2018 et, par le biais de cette convention dérogatoire au statut du fermage réservée exclusivement à la Safer, Mme Beaufort a pu continuer à l'exploiter pour une durée pouvant aller d'une à cinq années,

pendant laquelle elle dispose d'une priorité pour le rachat. » Cette convention a également scellé un partenariat avec la coopérative. En effet, l'exploitante verse une redevance d'occupation à la Safer, c'est-à-dire un loyer, sur la base d'un fermage classique. La coopérative, quant à elle, s'engage à prendre en charge les frais supplémentaires. Mme Beaufort a donc conservé cette surface d'exploitation et dispose du raisin qu'elle continue à confier à la coopérative. Un partenariat gagnant-gagnant. « Je conserve par ailleurs environ 3 000 bouteilles par an que je vends moi-même. » Si Carine Beaufort reconnaît que cette solution ne présente pour elle que des avantages, elle sait que dans un délai maximum de quatre ans elle devra décider soit de se désengager sur cette parcelle, soit de la racheter à la Safer, à sa valeur d'acquisition. « Cette solution de portage est une des réponses que nous mettons à disposition des vignerons et qui correspond à une mission majeure des Safer : maintenir un réseau d'exploitants nombreux sur les territoires » précise Olivier Baranski. En 2019, dans le département de la Marne, l'action de la Safer a contribué au maintien de 41 projets agricoles et viticoles, représentant une surface de 489 ha.



Olivier Baranski, Directeur opérationnel de la Safer Grand Est

## CONTACTS

### SIÈGE SOCIAL

Maison des Agriculteurs  
2, rue Léon Patoux  
CS 50001  
51664 REIMS Cedex  
03 26 04 77 71  
safer@safergrandest.fr

[www.safer-grand-est.fr](http://www.safer-grand-est.fr)

### SERVICES FONCIERS DÉPARTEMENTAUX

Ardennes/Marne : 03 26 04 77 76 - ardennes@safergrandest.fr - marne@safergrandest.fr  
Aube : 03 25 73 42 89 - aube@safergrandest.fr  
Haute-Marne : 03 25 35 03 38 - haute-marne@safergrandest.fr  
Meurthe-et-Moselle : 03 83 95 46 00 - meurthe-et-moselle@safergrandest.fr  
Meuse : 03 29 79 30 44 - meuse@safergrandest.fr  
Moselle : 03 87 15 09 08 - moselle@safergrandest.fr  
Bas-Rhin : 03 88 62 52 90 - bas-rhin@safergrandest.fr  
Haut-Rhin : 03 89 43 24 67 - haut-rhin@safergrandest.fr  
Vosges : 03 29 29 14 44 - vosges@safergrandest.fr